

## Info flash juin 2014

### Sommaire :

- 1) Action du 6 juin dans l'Eure et Loir
- 2) Compte rendu du GTA concernant le SPRO
- 3) Dates importantes

### 1) Action du 6 juin dans l'Eure et Loir

A l'appel de la FSU 28 et du Snes-FSU, une quinzaine de co-psy, dcio et personnels administratifs se sont rassemblés devant le Conseil Général d'Eure et Loir le 6 juin. Des collègues du 18 et du 41 sont venus soutenir cette action.

Une délégation a été reçue par un responsable du service communication du CG. Elle a dénoncé la baisse de 30 % des budgets des 3 CIO à gestion départementale

et des conséquences sur le travail des personnels (frais de déplacement, achat de documentation et de protocoles de tests ...). Cette baisse a été calculée sur une base des dépenses de l'année précédente (année civile 2013), fautive : **57 000 au lieu de 70 000 euros!** Ce sont les personnels qui ont reconstitué toutes les dépenses,

facture après facture et qui ont présenté ce bilan au CG. La rallonge de 18 500 euros annoncée dans un premier temps ne suffit pas car elle a été calculée sur un budget de 57 000 euros. Il manque donc 13 000 euros. Le CG lors de l'audience et face à ces arguments, s'est engagé à refaire le point avec ses services.



Ce qui pose question dans cette situation, c'est l'incapacité pour le CG de présenter les vrais chiffres des dépenses des CIO.

La délégation a également rappelé au CG la loi à savoir son obligation de financer les CIO. Nous avons dû à nouveau

expliquer la différence entre CIO d'Etat et CIO départementaux.

**Soutenons les CIO de l'Eure et Loir en signant la pétition ci jointe (à renvoyer au CIO de Chartres).**

## **2) GTA concernant le SPRO du 3 juin**

Ce GTA s'est déroulé en 2 parties : la 1ère, animée par le Secrétaire Général du Rectorat, H Schmidt a concerné la situation des CIO du 45, 41, 28, la 2ème a porté sur le SPRO.

### **Situation des CIO du 45, 41 et 28 :**

Le SG a rappelé les règles en cas de désengagement des CG. « Si un CG souhaite se désengager, il ne peut le faire de façon unilatérale : soit l'Etat reprend à sa charge les CIO, soit l'Etat et le CG définissent les conditions de fermetures des CIO ». Cela nécessite qu'une nouvelle carte soit présentée au CTA. Pour l'instant, il n'y a pas de projet de fermeture ni de fusion de CIO dans l'académie. La situation des CIO sera abordée lors du CTA du 17 juin.

#### CIO du 45 :

SG : a rappelé le déroulé des événements. Il a clairement affirmé que le Rectorat assume le choix de loger les CIO d'Orléans Centre et La Source au même endroit car le CIO de La Source est sous bail privé et paye un loyer. En clair, le Rectorat veut faire des économies de loyer. Le CG ne s'est pas désengagé du financement du CIO d'Orléans Centre (la Source est CIO d'Etat). Les 2 CIO conservent leur budget propre (mais à quelle hauteur ?).

L'argument du rectorat pour justifier le regroupement des 2 CIO est que le nouveau lieu est à la jonction des 2 lignes de tramway et que le CIO d'Orléans Centre reçoit beaucoup d'élèves et de familles du secteur du CIO de la Source !!!

Le SG a précisé qu'il n'est pas question de se priver d'une possibilité de promotion pour les copsy donc il n'y aura pas de suppression de postes de DCIO (pour l'instant !)

Une réunion est prévue le 6 juin avec le service administratif de modernisation sur les questions financières et de superficie.

SNES-FSU : a dénoncé l'utilisation par le Rectorat de la décision du CG de déménager le CIO d'Orléans Centre pour déménager le CIO de La Source au même endroit et créer les conditions d'une fusion future des 2 CIO. Ce n'est pas le CG qui se désengage mais le Rectorat qui profite d'une situation pour réduire la « voilure ». Le Rectorat prive une zone difficile socialement, d'un service public. Nous avons rappelé que dans des académies où il y a eu fusion entre 2 CIO, des tensions importantes et des difficultés dans la gestion des équipes sont apparues.

CSAIO : « il faut élaborer un projet de service ». Chacun garde son budget mais on ne peut redéfi-

nir les secteurs car les frais de déplacement sont liés au secteur.

#### CIO du 41 :

SG : le CG a, dans un courrier du 25 octobre, exprimé sa décision de ne plus financer les 2 CIO à gestion départementale du 41, Blois et Vendôme. Nouveau courrier daté du 15 mai du CG, qui informe qu'il interrompt le financement à partir de juillet.

Le SG a dit la volonté du Rectorat de garder les 3 sites et de ne pas « retirer des moyens existants sur les sites existants ». Les CIO départementaux sont transformés en CIO d'Etat. Le CIO de Blois devient CIO d'Etat à partir de septembre, le CIO de Romorantin reste CIO d'Etat. Pour ces 2 CIO, un loyer sera payé au CG pour les locaux qui lui appartiennent jusqu'au relogement.

Vendôme deviendrait également CIO d'Etat et resterait dans ses locaux actuels qui appartiennent à la Mairie (pas de loyer).

Mais l'hypothèse de création d'annexes pour Romorantin et Vendôme a été évoquée donc elle n'est pas complètement abandonnée.

Il y aurait un accord de la DEGESCO pour maintenir les 3 CIO .

Le CIO de Blois sera relogé au lycée A Thierry (gros travaux à prévoir) et le CIO de Romorantin sera relogé au lycée C de France. Les 2 nouveaux CIO auront des entrées indépendantes.

D Cornette DCIO de Blois : s'étonne d'apprendre lors du GTA que les CIO de Blois et de Vendôme deviennent CIO d'Etat et demande quels seront les budgets des CIO de Blois et Vendôme devenus CIO d'Etat ?

SG : laisse entendre qu'il y aura certainement réduction des budgets si les CIO sont transformés en CIO d'Etat. Le problème actuel pour le CIO de Blois est « qu'il est trop grand » (paiement de pénalité). Il est question de revoir la superficie actuelle du CIO de Blois.

D Cornette : « la réduction de la superficie aura des conséquences sur l'organisation du travail des personnels ».

Si les 2 CIO Vendôme et Blois deviennent CIO d'Etat, cela se fera-t-il sur une enveloppe budgétaire rectorale constante ? En clair cela peut signifier un redéploiement des budgets des CIO d'Etat...

#### CIO du 28 :

Aucune réponse n'a été apportée par le Rectorat sur la question de la baisse de 30 % des budgets des CIO départementaux.

SPRO :

CSAIO : a participé à 2 réunions du groupe interministériel sur le SPRO les 15 et 28 mai (travail sur la convention).

Un accord cadre interministériel est prévu . Il va fixer les grandes lignes du SPRO (accord qui sera proche de la charte de septembre 2013) avec l'ARF.

Une convention type sera rédigée au niveau national.

SNES : nous avons fait remarquer que les amendements sur le Cahier Des Charges (CDC) que nous avons proposés n'étaient pas parmi les documents proposés (voir document joint). Le CDC nous est parvenu vendredi 30 mai, le Snes a envoyé ses amendement le lundi 1er juin. Nous avons également découvert au moment du GT, une trame de convention type Etat/ Région pas encore finalisée. Nous avons dénoncé l'ordre dans lequel les choses se faisaient : le CDC est discuté avant la convention. Nous avons fait la comparaison avec le SPO (loi sur l'orientation tout au long de la vie de 2009) où le CDC était inscrit dans la loi, en annexe. Dans le cas de la loi du 5 mars 2014, le CDC n'existe pas.

Un accord cadre et une convention type sont en cours de rédaction au niveau national : la convention qui sera signée avec la Région Centre et qui doit s'appliquer en septembre, ne sera plus valable au 1<sup>er</sup> janvier 2015 ! Pourquoi tant de précipitation ?

D'autre part le CDC présenté ne respecte pas les termes de la loi du 5 mars 2014 : proposition unilatérale de la part de la région d'un CDC qui ne peut s'appliquer aux CIO. Nous avons fait référence à la circulaire de rentrée.

Le loi du 5 mars ne concerne pas les CIO et différencie de façon claire ce qui relève de l'Etat en matière d'orientation scolaire et ce qui relève de la Région : la coordination des **autres** organismes dans le cadre du SPRO. Pourquoi ne pas inscrire les termes exacts de la loi dans le CDC ?

Nous avons évoqué la question de la confusion dans le CDC entre le SPRO et le Conseil en Evolution Professionnelle : le SNES a lu l'intitulé du passage de la loi concernant les organismes chargés du CEP, les CIO n'en faisant pas partie. Nous avons rappelé que lors des GTA précédents, nous avons défini le périmètre des CIO dans le SPRO : 1<sup>er</sup> accueil pour les adultes et les 16-25 ans décrocheurs.

Nous avons également évoqué le fait que le cahier des charges du CEP devait paraître par décret et qu'il n'existait pas pour l'instant.

CSAIO : a dit que la rédaction du CDC se faisait avec les autres structures et la Région et qu'il était difficile d'apporter des modifications.

Le GTA a travaillé sur l'ébauche de convention nationale proposée mais comme nous la découvrons en même temps, il a été difficile de faire un vrai travail.

Dans la convention, une partie sur les engagements spécifiques de l'Etat, est mentionnée. Nous avons donc à repris le travail du 2<sup>ème</sup> GTA et la synthèse faite par la CSAIO en introduisant des modifications proposés par l'ACOPF et le SNES : limiter le périmètre d'engagement des CIO dans le SPRO : 1<sup>er</sup> accueil pour les adultes et les 16-25 ans décrocheurs, plate forme décrochage, focuale, droit au conseil inscrit dans le code de l'Education...)

### **3) Dates importantes**

- **Mardi 24 juin : commission CCREFP sur le SPRO**
- **Mercredi 25 juin à 9h30 : CAPA résultats du mouvement intra et révision des notes**
- **Mercredi 2 juillet matinale organisée par la Région consacrée au SPRO**